

La vaccination contre la FCO en 12 questions/réponses

22 février 2016. Alors que de nouvelles doses de vaccin vont être disponibles d'ici fin avril, cette lettre résume les quelques conseils qu'il est possible de donner en l'état actuel des connaissances.



De nouveaux foyers de sérotype 8 (le même qu'en septembre 2015) ont été identifiés dans le sud-ouest récemment, portant leur nombre à 191.

En attendant l'arrivée des stocks de vaccins pour tous ceux qui souhaitent vacciner, des priorités sont établies. Contacter votre vétérinaire ou votre GDS pour en savoir plus.

1. Faut-il vacciner ?

La vaccination s'impose comme une protection efficace, et sera exigée pour pouvoir sortir les animaux de zone réglementée ainsi que pour prétendre éventuellement à une indemnisation en cas de pertes.

2. Les vaccins sont-ils efficaces ?

Déjà utilisés en 2008, on ne peut remettre en cause l'efficacité des vaccins.

3. Combien coûtent les vaccins ?

L'état va continuer à financer le vaccin à 100 %. L'acte vaccinal sera, selon les conditions de vaccination (voir le paragraphe ci-dessous), à la charge de l'éleveur après le 29 février.

4. Qui vaccine ?

Les éleveurs pourront vacciner eux-mêmes leur troupeau à partir du 1^{er} mars sauf si un certificat de vaccination est nécessaire (notamment lors de toute sortie d'animaux de zone réglementée, à l'exception des abattages). C'est alors le vétérinaire qui réalise l'acte vaccinal et signe le certificat.



5. Où se procurer les vaccins ?

Les doses vaccinales seront disponibles auprès des vétérinaires sanitaires ; cependant, des priorités de vaccination ont été établies : les éleveurs ayant répondu à l'enquête d'intention de vaccination de GDS France-FNO réalisée en fin d'année dernière seront prioritaires. Contacter votre vétérinaire ou votre GDS pour plus d'informations.

6. Qui faut-il vacciner en priorité ?

Compte tenu des forts risques d'infertilité induits par la FCO, il est recommandé de vacciner les béliers. La qualité de la semence est en effet très fortement impactée si le reproducteur est infecté par ce virus, mettant en péril le nombre d'agneaux vendus.



7. Y a-t-il une période optimale pour vacciner ou au contraire une période à éviter ?

Pour préserver les capacités de reproduction des brebis, il est fortement déconseillé de vacciner (et ce quel que soit le vaccin) un mois avant et un mois après la mise en lutte. De même, une vaccination dans le dernier mois de gestation risque d'être la cause des avortements ; et une vaccination dans le premier mois de lactation peut pénaliser la production laitière. Pour les béliers, il est conseillé de vacciner au moins deux mois avant la mise en lutte. Dans tous les autres cas, la vaccination ne pose pas de problème.

8. Avec quel mode d'injection ?

Comme la plupart des vaccins, l'injection est réalisée par voie sous cutanée. L'utilisation de seringue automatique permet une réalisation plus rapide. L'injection peut être réalisée à l'encolure entre les deux épaules. Un pli de peau est alors soulevé puis le liquide est injecté à sa base. Elle peut également être effectuée sous le pli d'une patte antérieure. La peau, particulièrement fine à cet endroit, est soulevée. Une fois le produit injecté, la peau est massée afin de répartir le produit.



Injection sous cutanée entre les épaules ou sous le pli d'une patte antérieure

9. Faut-il faire une ou deux injections par animal ?

Cela dépend du vaccin utilisé : trois vaccins sont maintenant disponibles mais deux devraient être utilisés pour les ovins avec des protocoles de vaccination différents :

- Calier (vaccin ovin) : une seule injection
- C.Z.V (vaccin ovin et bovin) : deux injections à 21 jours d'intervalle.

10. Combien de temps faut-il compter entre une première vaccination et l'acquisition de l'immunité ?

Le délai d'installation de l'immunité dépend du vaccin utilisé. Pour que l'animal soit protégé contre le virus de la FCO, il faut compter :

- 33 jours après l'unique injection nécessaire pour le vaccin CALIER,
- 20 jours après la 2^e injection pour le vaccin CZV (soit 41 jours après la 1^{re} injection).

11. Quand faut-il vacciner ?

Pour assurer une bonne protection des troupeaux, la vaccination devrait être terminée avant la reprise de l'activité vectorielle, et au plus tard avant la fin du printemps. Mais toutes les demandes ne pourront pas être satisfaites d'ici fin avril compte tenu du nombre de doses disponibles dans un premier temps.

Vacciner en été ou en automne sera trop tard pour pouvoir assurer la protection des animaux compte tenu des délais d'installation de l'immunité.

12. Quels sont les risques si on ne vaccine pas ?

Il n'est pas possible de prévoir quels seront les impacts de la FCO en 2016, mais quelques cas cliniques sont actuellement signalés. Vacciner est la seule protection possible en l'état actuel des connaissances.

PROCHAINE LETTRE D'INFORMATION
EN AVRIL 2016 AVEC UNE SPÉCIALE
« MINÉRAUX ET VITAMINES »

Vous pouvez consulter nos vidéos et fiches techniques
sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr.